

BREVET D'INVENTION.

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

N° 466.607

1. — LAMPES ET ALLUMETTES.

Lanterne « Tempête ».

Société dite : NÜRNBERGER METALL — & LACKIERWAARENFABRIK vorm. GEBRÜGER BING ACTIENGESSELLSCHAFT résidant en Allemagne.

Demandé le 24 décembre 1913.

Délivré le 7 mars 1914. — Publié le 19 mai 1914.

La durée des lanternes dites « tempête » est ordinairement courte, vu les conditions spéciales de leur emploi. Abstraction faite d'autres circonstances, la raison en est principalement l'insuffisance de la grille protectrice actuellement employée. Cette grille se met en place en la faisant glisser de haut en bas, sur les tubes d'amenée d'air qui relient ensemble les parties inférieure et supérieure de la lanterne, afin qu'on puisse l'enlever au besoin. Le résultat en est d'une part que la grille protectrice se perd facilement, et d'autre part qu'elle ne présente pas la résistance qui lui serait nécessaire en présence des efforts auxquels elle est exposée.

La présente invention a pour but de supprimer ces inconvénients, sans nuire à la faculté de se déplacer par rapport à la lanterne, que la grille protectrice doit nécessairement posséder pour permettre de retirer le verre de lanterne.

On atteint le but en divisant la grille protectrice en deux moitiés, parallèlement à l'axe de la lanterne; de ces moitiés de grille, l'une est assemblée rigidement avec les tubes d'amenée d'air, tandis que l'autre est disposée de façon à pouvoir s'ouvrir en tournant. Cette disposition présente en outre l'avantage de permettre de fermer pendant l'utilisation de la lanterne, les trous pratiqués dans la paroi des tubes d'amenée d'air et nécessaires pour le nettoyage de ces tubes.

Les dessins ci-joints représentent un exemple d'exécution de l'objet de l'invention :

Fig. 1 est une vue de côté de la lanterne;

Fig. 2 montre les tubes d'amenée d'air avec la moitié de grille protectrice pouvant s'ouvrir;

Fig. 3 est une vue de côté de l'un des tubes d'amenée d'air avec les parties voisines des deux moitiés de grille protectrice.

La lanterne « tempête » dont les dispositions générales sont connues, se compose d'une partie inférieure 1, d'une partie supérieure 2 et des tubes d'amenée d'air 3 et 4 qui réunissent ces deux parties l'une avec l'autre. Sur lesdits tubes 3 et 4 on a fixé respectivement les barres 5 et 6 de profil demi-circulaire, portant les fils ou tringles 7 de l'une des moitiés de la grille protectrice; cette moitié de grille est donc assemblée rigidement avec les tubes 3 et 4.

A la barre 6 s'articule une barre 8 de profil également demi-circulaire, portant les fils ou tringles 9 de l'autre moitié de grille protectrice; les extrémités libres de ces fils se fixent à une barre 10, toujours de profil demi-circulaire. Les deux barres 5 et 10 présentent des coulisses en saillie constituant des nœuds de charnière correspondants, pouvant se réunir au moyen d'une broche 11 qui passe dans un anneau 12 lequel embrasse le tube 3 et sert de guide à la broche.

Les tubes 3 et 4 portent des ouvertures 13 et 14, pratiquées aux endroits cachés par les barres 8 et 10 lorsque la grille est fermée; ces ouvertures permettent de nettoyer les 5 tubes intérieurement, aussi souvent que la nécessité s'en présente.

Lorsque la grille est fermée, l'assemblage des barres 8 et 10 avec les barres 3 et 4 est aussi solide que celui des barres 5 et 6 avec 10 lesdits tubes, de sorte que les fils ou tringles 7 et 9 de la grille protectrice présentent une très grande résistance. En tirant la broche 11 en haut, on arrive à séparer les barres 5 et 10 l'une de l'autre, de sorte que l'on puisse ouvrir 15 la moitié de grille formée par les barres 8 et 10 et par les fils ou tringles 9, et retirer alors facilement le verre de la lanterne. Pour refermer la grille, on fait exécuter aux pièces les mêmes mouvements mais en sens in- 20 verse.

Lorsque la grille protectrice est fermée, les trous 13 et 14 sont masqués; des impuretés venant de l'extérieur ne pourront donc pas y entrer et venir obstruer l'intérieur des tubes 25 d'amenée d'air; la circulation d'air sera toujours parfaite, et le nettoyage des tubes est facile. Il est évident que l'axe de charnière autour duquel tourne la moitié de grille mobile, peut aussi être disposé perpendiculairement à

l'axe de la lanterne, ou former éventuellement 30 un angle avec cet axe.

RÉSUMÉ.

L'invention comprend :

1° Une lanterne dite « tempête », caracté- 35 risée en ce que la grille protectrice est divisée en deux moitiés, parallèlement à l'axe de la lanterne; l'une de ces moitiés de grille est assemblée rigidement avec les tubes d'amenée d'air, tandis que l'autre moitié de grille peut s'ouvrir en tournant. 40

2° Les dispositions particulières suivantes:

a) Les ouvertures de nettoyage dont sont munis ordinairement des tubes d'amenée d'air des lanternes tempête, sont recouvertes par la 45 moitié mobile de la grille protectrice, lorsque cette grille est fermée, tandis qu'elles sont à découvert lorsque la grille est ouverte;

b) Les deux moitiés de grille protectrice sont assemblées à charnières dont l'une possède une broche amovible, guidée sur le tube 50 à l'air correspondant.

Société dite : NÜRNBERGER METALL —
& LACKIERWAARENFABRIK
FORM. GEBRÜDER BING ACTIENGESSELLSCHAFT.

Par procuration :

E.-S. BECLER.

FIG. 1.

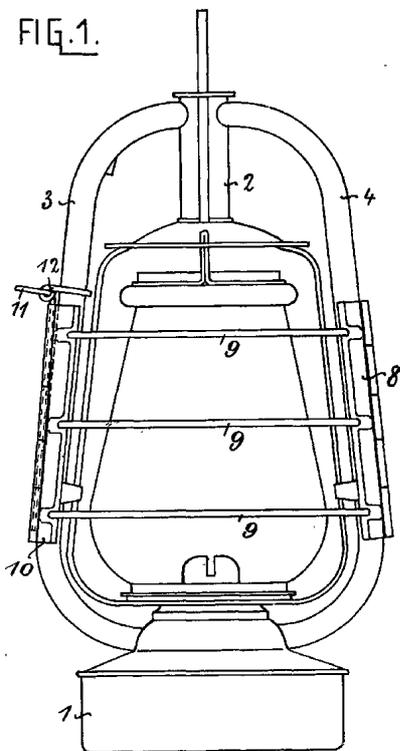


FIG. 2.

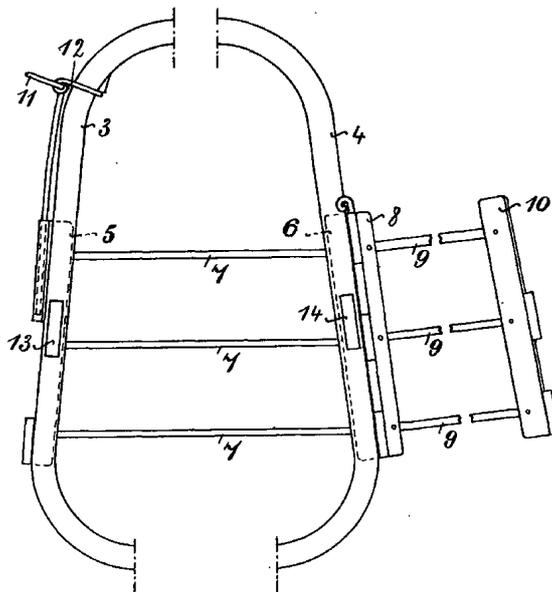


FIG. 3.

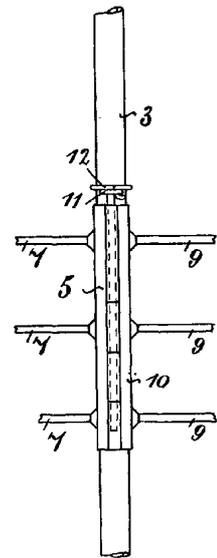


FIG. 1.

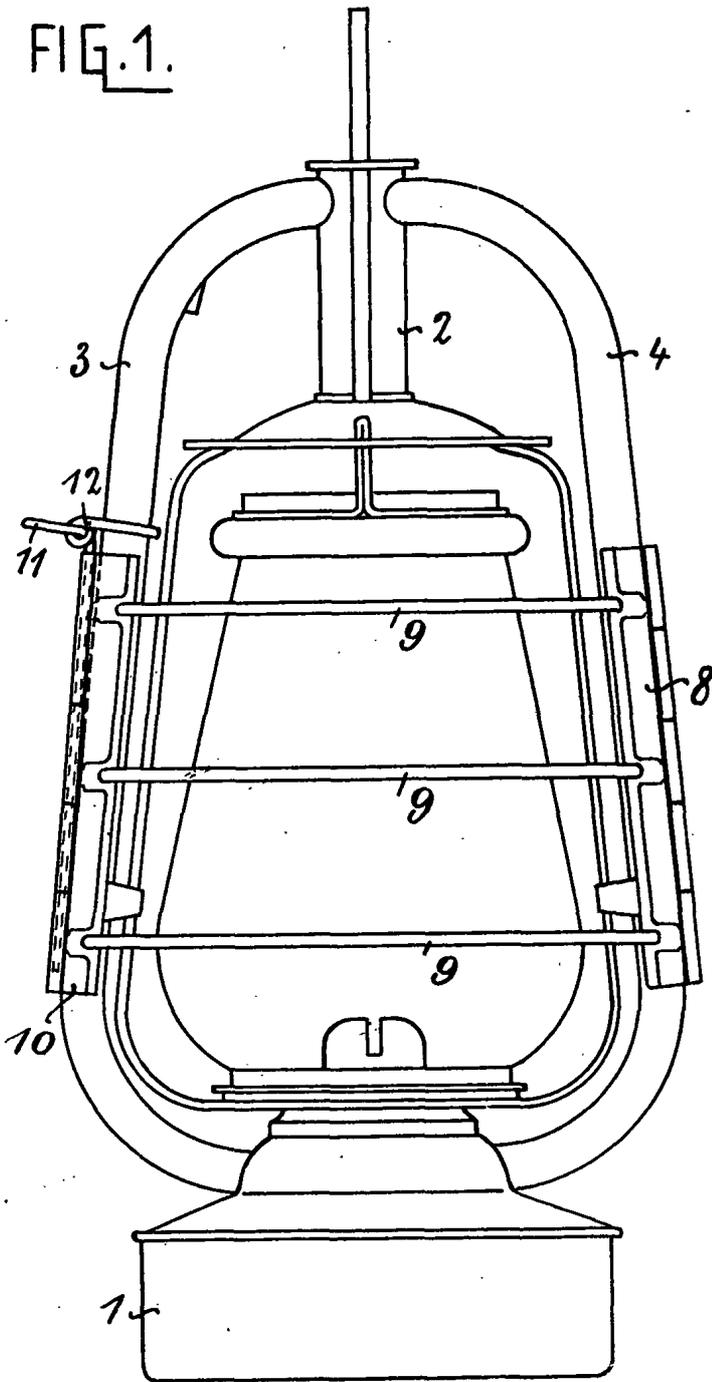
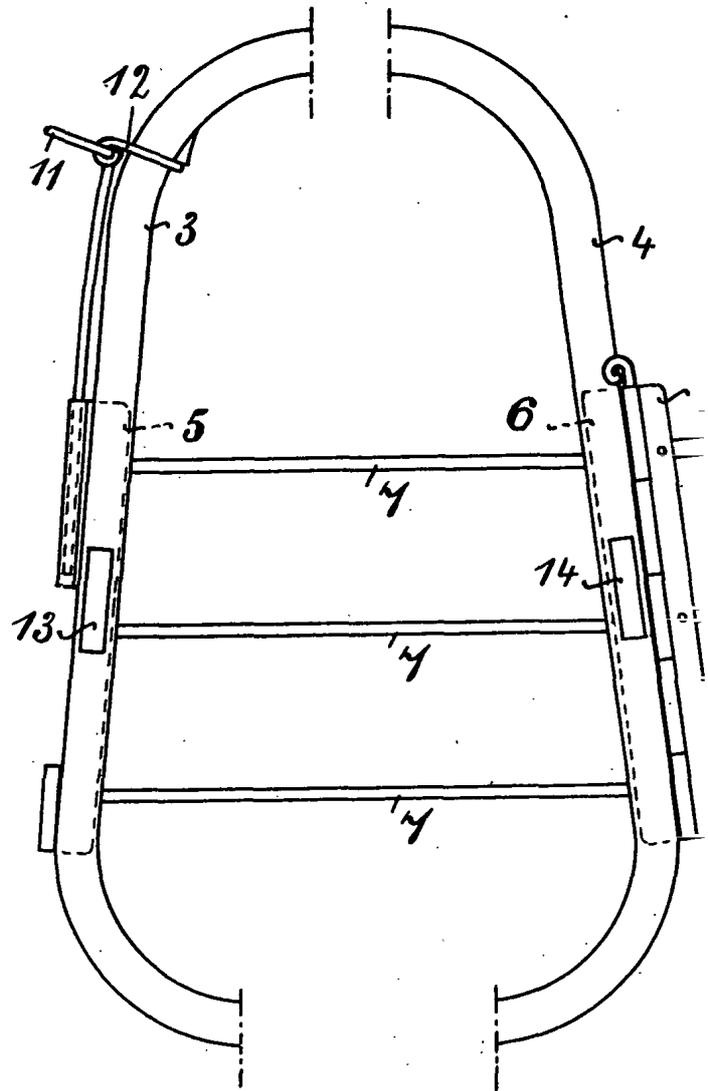


FIG. 2.



gesellschaft

Pl. unique

FIG. 3.

